

# **ARRETE** n° 2025-690

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques redevenues normales sur la région ;

VU e bon état des terrains de sports de plein air ;

### **ARRETE**

# Article 1

La pratique de toute forme d'activité sportive ou de compétition est de nouveau <u>AUTORISEE à compter du Mercredi 19 mars 2025</u> sur LE TERRAIN DE SPORTS SUIVANT :

### Commune déléguée de Terves :

- Terrain annexe

#### Article 2

La Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Alain ROBIN

L'Adjoint au Ma

Mis en ligne le 19/03/2025